

05  
juil. 2017

▲ Niv. 2

L'État a  
répondu

Ukraine

n° 51/2017

Création de l'alerte : 12 mai 2017

## Le journaliste russe Ashot Dzhazoyan interdit d'entrée en Ukraine pour trois ans

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

**AUTEUR :** FEJ/FIJ, Index, IPI, RSF

Ashot Dzhazoyan, secrétaire du syndicat des journalistes russes, s'est vu refuser l'entrée en Ukraine pour les trois prochaines années pour « violations systématiques de la législation ukrainienne relative au passage de la frontière ukrainienne lors de visites en Crimée occupée ». Le service de sécurité ukrainien l'accuse également d'avoir « commis des actions socialement dangereuses qui contredisent les intérêts de la sécurité ukrainienne ».




Le Syndicat des journalistes de la Fédération de Russie a déclaré que la décision était « incompréhensible ». M. Dzhazoyan est l'un des participants les plus actifs du dialogue entre les membres d'organisations professionnelles de journalistes russes et ukrainiens placé sous le thème de « Deux pays, une profession ». Il est également co-président du projet jeunesse de l'OSCE.

Le 15 avril 2014, le Parlement ukrainien a adopté une loi « sur les droits et les libertés des citoyens et le régime juridique du territoire temporairement occupé d'Ukraine ». En vertu de son article 10, les ressortissants étrangers ne peuvent se rendre en Crimée que via le territoire de l'Ukraine continentale et avec un permis spécial.

En septembre 2015, le journalisme a été ajouté comme motif d'obtention d'un permis, ce qui rendu possible les visites en Crimée pour les journalistes. Cependant, les procédures d'obtention du permis spécial ont été critiquées par les ONG locales pour leur lourdeur - pour obtenir le permis, les journalistes étrangers doivent être physiquement présents en Ukraine, déposer une demande en ukrainien, attendre une lettre d'approbation du Ministère de l'Information, l'envoyer au Service national d'immigration, puis attendre encore jusqu'à cinq jours pour obtenir le permis.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES



-  Déclaration du syndicat russe des journalistes (en russe)
-  Déclaration du syndicat indépendant des médias d'Ukraine (en ukrainien)
-  Loi ukrainienne sur "les droits et libertés des citoyens et le régime juridique du territoire temporairement occupé d'Ukraine", 15 avril 2014 (en Ukrainien)

## RÉPONSES DE L'ÉTAT



05 juil. 2017 | Réponse du Gouvernement ukrainien

 Position officielle de l'Ukraine